



RANDONNEE tout terrain MOTOS ET QUADS

Dimanche 02 JUIN 2019

Moto Club Vernois

A St Michel de Villadeix

La rando :

Circuit de **2x60kms**, intégralement **fléché** facile/dur/quad.

Petit déjeuner compris et repas proposé entre les deux boucles.

Le lieu de départ et d'arrivée des boucles est la salle des fêtes de St Michel de Villadeix.

Déroulement:

07H00 : Accueil des participants, contrôle administratif et techniques

(permis, assurance, carte grise à présenter)

08H00 : Briefing obligatoire

08H30 Précise : départ de la rando

à partir de 12h Repas / ravitaillement

Les horaires suivants sont à respecter pour le bon déroulement de cette journée.

Tarifs:

Rando seule 40€

Rando+Repas du midi 50€

Repas accompagnateur 15€

Règlement:

- Les contrôles administratifs et techniques sont *obligatoires*.
 - Aucuns participants ne prendra le départ de la randonnée sans *validations des contrôles*.
 - Le déroulement de la randonnée et l'état des véhicules sont soumis au strict respect du code de la route.
- En outre, *les véhicules devront être homologués, immatriculés et assurés*. La randonnée n'est pas une compétition.
- Aucun temps n'est imposé, aucun classement n'est établi. Le tracé n'est pas fermé à la circulation des autres véhicules, motorisé ou non.
 - Chaque participant s'engage à se soumettre aux éventuelles directives, de l'organisation qui pourraient intervenir, au cours de la manifestation.
 - Le parcours se déroulera par groupe encadré de Marshalls, qui à tous moments se réserveront le droit de *stopper et d'exclure définitivement*, tous participants ne respectant pas le règlement et qui mettrait en danger autrui par son comportement.
 - Les GPS destinés à enregistrer le circuit sont interdits.
 - Le Moto Club rejette toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui pourraient survenir pendant la manifestation.
 - Chaque participant s'engage à ne donner aucunes poursuites envers le motoclub, les propriétaires et les communes que la randonnée traverse en cas de dommage corporel ou matériel.
 - **Les désistements effectués au-delà du 25 mai 2019 NE DONNERONS PAS DROIT AU REMBOURSEMENT** (hors certificat médical) aucune exception ne sera faite.
 - **IMPORTANT:** Il est rappelé que le droit de passage accordé par la Préfecture, les communes et les propriétaires n'est valable que pour la journée du 02 juin 2019. Emprunter le parcours à tout autre moment est passible de poursuites, discrédite l'action du Moto club et compromet la tenue des manifestations à venir.

Contacts utiles:

Président du Motoclub : 0683902590

Secrétaire du Motoclub: 0677070352

mcvernois1@gmail.com